

15 jan 2018 -15:30

Nouvelle étiquette CO2 : un affichage plus fiable des émissions réelles

L'Europe instaure une nouvelle méthode mesurant la consommation et les émissions de CO2 des voitures de manière plus réaliste. Dès à présent, vous pourrez retrouver sur l'étiquette tant les anciennes que les nouvelles valeurs de test.

L'Europe introduit progressivement de nouvelles méthodes de mesure dans des conditions de test plus réalistes. Le trajet selon le "Worldwide Harmonised Light vehicle Test Procedure (WLTP)" dure plus longtemps, mais il compte également les accélérations et les ralentissements plus dynamiques, la vitesse moyenne est plus élevée et il y a davantage de conditions de conduites variés. Il est également tenu compte des équipements optionnels des voitures.

Afin d'informer au mieux le consommateur, une nouvelle étiquette de CO2 va être mise en place en Belgique (en l'application de l'Arrêté royal 17/12/2017 (publication 12 janv. 2018). La Ministre de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable, Marie Christine Marghem, souhaite informer au mieux des consommateurs. "Cette nouvelle étiquette donnera plus de fiabilité à l'information donnée aux consommateurs. La consommation mesurée et les valeurs d'émission sont clairement indiquées, celles-ci permettront de faire des choix responsables pour un meilleur environnement. "

Pour l'instant, les vendeurs et fabricants d'automobiles ont l'obligation de signaler l'étiquette CO2 sur toutes les nouvelles voitures dans l'ensemble des points de vente. A partir du 1er septembre 2019, le consommateur ne verra que les valeurs WLTP.

Qu'est-ce qui change sur l'étiquette CO2 ?

- une seule étiquette pour tous les types de carburant ;
- une nouvelle échelle des valeurs d'émission de CO2 ;
- un label "zéro émission" pour les voitures n'émettant pas de CO2.

Pour en contrôler le respect, des campagnes d'inspection sont organisées par le SPF Économie, ainsi que par le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

Contact: Vinciane Charlier, porte-parole du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement: 0475/ 93 92 71

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Jan Eyckmans
Chef du Service Communication externe &
Porte-parole
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@health.belgium.be

Heleen Vandenberghe
Porte-parole (NL)
+32 2 524 96 91
+32 486 12 67 98
heleen.vandenberghe@health.fgov.be